L’opération inventaire va commencer !

Fin 2025, GRDF va procéder au changement de gaz naturel. Pour préparer l’arrivée de ce nouveau gaz, tout le matériel gaz doit être inventorié. C’est pourquoi, vous avez reçu dans vos boites aux lettres des courriers vous informant du déroulement de l’opération d’inventaire. Elle se tiendra dans notre ville à partir de mi-juillet. Cette opération consiste à :

- ✓ **Confirmer vos coordonnées personnelles : nom, prénom, n° de téléphone, email …**
- ✓ **Collecter les données techniques de vos appareils alimentés en gaz naturel**
- ✓ **Identifier, le cas échéant, votre installateur / professionnel du gaz**

L’intervention est gratuite et dure entre 30 min. Votre présence est **indispensable**. Elle sera réalisée par la société **THOMCOM**, mandatée par GRDF et joignable au 08 05 29 41 00. Pour éviter tout type de démarchage commercial, vous devez vous fier à deux choses, le logo GRDF et le logo de la société THOMCOM :

En cas de doute, vous pouvez vérifier la liste des sociétés intervenantes sur le site suivant : www.grdf.fr/verif-prestataire. Votre mairie et la police municipale sont informées de l'identité des intervenants. Une règle à retenir pour éviter les arnaques :

Ne jamais montrer sa facture de gaz

- ✓ L’intervenant vous présente son badge et sa lettre d’accréditation (mandat GRDF) avec les logos
- ✓ Il regarde tous vos appareils alimentés en gaz
- ✓ Il vous demande votre consentement pour l’utilisation des données recueillies lors de l’opération
- ✓ Il vous demande une signature sur tablette numérique (aucun document papier ne doit être signé)
- ✓ Il ne cherche pas à vendre des services

- ✓ On vous facture une prestation
- ✓ On vous dit que votre chaudière ne fonctionnera pas avec le nouveau gaz et qu’il faut la changer, sans que vous ayez reçu un courrier de GRDF vous le précisant
- ✓ **Ne signez rien sur support papier**
- ✓ **Ne payez rien**
- ✓ **Ne montrer jamais votre facture de gaz**
- ✓ **En cas de doute, contacter la Mairie ou la police municipale.**

Une fois l'inventaire réalisé, l'intervenant apposera l'autocollant suivant sur votre appareil :

A savoir : La période d'inventaire n'est qu'une première étape. Elle sera suivie l'année prochaine d'une période de réglage**.** Pour les particuliers ayant déjà réalisé leur inventaire sur internet, le passage d'un inventoriste n'est pas nécessaire à la condition que cet auto-inventaire soit validé (photo nette avec tous les éléments nécessaires).

Les modalités pour le remplacement des appareils incompatibles avec le nouveau gaz

Après une analyse précise des données d'inventaire en lien avec les fabricants d'appareils gaz, certains appareils sont déclarés incompatibles avec le nouveau gaz et doivent être remplacés. Cela représente environ 1% des appareils inventoriés. GRDF adresse à chaque client concerné un courrier lui indiquant explicitement que l'appareil doit être remplacé, et le contacte par téléphone pour l'accompagner dans les démarches, y compris sur la mobilisation des aides financières mises en place par les pouvoirs publics.

Entreprises et clients professionnels

Tout le monde est concerné par le changement de gaz naturel. Néanmoins, l'inventaire des installations des entreprises de notre commune sera effectué par d'autres sociétés spécialisées pour ce type de matériel. Cet inventaire est pris en charge par GRDF et se déroulera entre le mois de juillet 2023 et le mois de juillet 2024. Les inventoristes prendront directement rendez-vous avec les entreprises.

Vous souhaitez en savoir plus

- Contactez le service Client GRDF :

  SERVICE CLIENT
  N°Cristal 09 69 36 35 34
  APPEL NON SURTAXÉ

  Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Du lundi au vendredi – de 8h à 17h
- Rendez-vous sur le site : https://sites.grdf.fr/web/changement-de-gaz-dans-les-hauts-de-france
- Contactez votre commune